

Caisse de prévoyance : L'Etat doit payer sa part

**Communiqué de presse
28 novembre 2018**

Arrêtons de compliquer des choses simples dans le dossier de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. Pour qu'elle puisse être acceptée, l'Etat doit simplement assumer sa part de l'effort.

Le Conseil d'Etat a présenté ce matin différents scénarios pour la réforme du plan de pension de sa Caisse de prévoyance. En l'état, aucun ne pourra être accepté par le personnel, car l'Etat n'accepte pas de payer sa part.

Dans les variantes proposées, l'engagement de l'Etat s'élève au mieux à 41,8%. Le personnel demande tout simplement que l'Etat, comme cogestionnaire de la Caisse, maintienne son engagement au niveau de ses positions actuelles, soit 58,8%.

Une résolution a été prise par l'Assemblée générale de la FEDE le 21 novembre et adressée au Conseil d'Etat – voir le fichier joint. Elle demande à l'Etat des conditions de retraites dignes pour ses collaborateurs et collaboratrices.

Or, dans les variantes proposées ce matin, toutes engendrent des pertes importantes. Si certaines solutions techniques permettront de limiter les baisses de rentes, l'Etat va devoir se montrer plus généreux. Ce projet reste, en l'état, trop déséquilibré, puisque le personnel assume la grosse part de l'effort.

Le Conseil d'Etat complique-t-il à dessein un dossier pourtant fort simple ? Un fait est établi : tout le monde s'accorde sur la nécessité de recapitaliser la Caisse de prévoyance. Si l'Etat employeur veut que le personnel accepte le passage à la primauté des cotisations, il ne peut pas changer toutes les règles du jeu en cours de partie.

L'exigence de la FEDE ne consiste pas à obtenir plus de la part de l'Etat employeur, mais seulement le statu quo. Cette revendication, qui demande un maintien des acquis, est, de ce fait, on ne peut plus légitime, sachant qu'elle correspond tout simplement à la règle du jeu fixée entre l'Etat et ses collaboratrices et collaborateurs. Il ne faut pas oublier que, même dans une telle hypothèse, le personnel devra consentir à des baisses de rentes significatives.

Or, les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat ont déjà consenti de nombreux efforts et ils commencent à exprimer leur ras-le-bol. Exclu donc pour la FEDE de renoncer, comme proposé par le Conseil d'Etat, à de vraies négociations. L'Etat tient en gros ce discours : « Faites vos propositions, on en parlera, si nécessaire, pendant la consultation. » Ce n'est bien sûr pas ainsi que l'Etat peut se targuer d'entretenir des relations constructives avec les associations de personnel. Nous exigeons la mise en place d'un vrai processus de négociations et d'un calendrier des rencontres entre partenaires.

Dans ce dossier l'Etat n'a pas le droit de lâcher son personnel. Il ne peut pas, éthiquement, profiter d'une révision du plan pour se désengager du financement de sa Caisse de prévoyance. Les collaboratrices et les collaborateurs accordent une énorme importance à leurs conditions de retraite. Ils font confiance à leurs autorités. À elles de mériter cette confiance.

Contact : Gaétan Emonet, 079 607 95 52